



CIRCULAIRE
MUTATIONS
2007

La Défense, le 05 mars 2007

**Le ministre des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer**

à

Liste des destinataires in fine

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



direction générale
du Personnel
Service du personnel

objet : Circulaire mobilité 2007

affaire suivie par : Service du personnel, bureaux de personnel des sous-directions TEC et AMT.

La présente circulaire traite de la mobilité 2007 des personnels administratifs, techniques, d'entretien et d'exploitation, maritimes, de contrôle, de sécurité, titulaires et contractuels des catégories A, B et C, affectés tant en administration centrale que dans les services déconcentrés du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et des personnels gérés pour le compte d'autres administrations (écologie, culture...).

Elle s'applique également aux personnels transférés dans les collectivités territoriales, tant qu'ils sont mis à disposition.

L'année 2007 a vu la création des nouveaux services routiers, les DIR, ainsi que dans 8 départements pilotes, la fusion des DDE/DDAF, effectives au 01/01/2007. Cette dernière affectera notamment le 3ème cycle de mobilité pour les affectations dans les DDE/DDAF. Des précisions vous seront données ultérieurement.

La mise en place et le développement de fonctions supports de proximités communes entre services déconcentrés va conduire en 2007, notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines, à revoir et affiner au cours de l'année certaines dispositions prévues dans cette circulaire.

Ce document contient :

- un rappel des principes de gestion applicables à la mobilité,
- des fiches techniques par corps et/ou par grade, fixant le calendrier des trois cycles de mobilité (pour la majorité des corps) pour une affectation au 1er mai, 1er septembre et 1er janvier 2008, triées par bureaux et par corps, accessibles directement à partir du sommaire interactif,
- en annexe, la liste des bureaux de personnel et la liste des services déconcentrés rattachés à chaque BOP.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait qu'il vous appartient de faire connaître les dispositions de la présente circulaire aux services des collectivités locales qui ont bénéficié du transfert des agents de l'équipement, ainsi qu'aux agents eux-mêmes.

*Pour le Ministre et par délégation,
Pour la Directrice générale
du personnel et de
l'administration empêchée
L'Adjoint, chargé du service du personnel*

Signé

François CAZOTTES

Tour Pascal B
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 62 24
télécopie :
01 40 81 62 22
courriel :
amt.sp.dgpa
@equipement.gouv.fr

LISTE DES DESTINATAIRES

- les directeurs de cabinet ;
- le secrétaire général ;
- le Vice-Président du conseil général des ponts et chaussées, chef de l'inspection générale de l'équipement ;
- les inspecteurs généraux, coordonnateurs des Missions d'Inspection Générale Territoriale ;
- les inspecteurs généraux des ressources humaines ;
- le président du conseil national des transports ;
- le contrôleur budgétaire et comptable ministériel ;
- les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ;
- le directeur général de l'aviation civile (DGAC) ;
- l'inspecteur général de l'aviation civile et de la météorologie (section des bases aériennes) ;
- l'inspecteur général du travail et de la main d'oeuvre des transports ;

- les préfets des régions ;
- les préfets des départements ;
- les responsables des Budgets Opérationnels de Programme ;
- les directeurs interdépartementaux des routes ;
- les directeurs régionaux de l'équipement ;
- les directeurs départementaux de l'équipement ;
- les directeurs départementaux de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ;
- le directeur de l'urbanisme, du logement et de l'équipement (DULE) ;
- les directeurs de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon ;

- les directeurs des centres d'études techniques de l'équipement ;
- les directeurs de l'école nationale des ponts et chaussées (ENPC), de l'école nationale des travaux publics de l'état (ENTPE), de l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), et de ses établissements, du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogique (CEDIP) ;
- les directeurs des centres inter régionaux de formation professionnelle (CIFP) ;
- le directeur du groupe écoles CIDAM de Bordeaux ;

- le directeur du centre d'études des tunnels (CETU) ;
- le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) ;
- le directeur du centre national des ponts de secours (CNPS) ;
- le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) ;
- le chef du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM) ;
- le directeur des services techniques des routes et autoroutes (SETRA) ;
- le chef du service d'études des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG) ;
- le sous-directeur de l'administration générale et de l'évaluation interne au ministère du tourisme ;

- les directeurs des directions de l'aviation civile ;
- les chefs de service de l'aviation civile en Polynésie Française, Nouvelle Calédonie et à Saint-Pierre et Miquelon ;
- les chefs des services spécialisés des bases aériennes (SSBA) ;
- le chef du service technique de l'aviation civile (STAC) ;

- le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) ;
- les directeurs d'école de la marine marchande ;
- les directeurs des lycées maritimes ;

- le directeur de l' établissement national des invalides de la marine (ENIM) ;
- les inspecteurs généraux chargés d'une circonscription d'inspections des services maritimes ou de navigation ;
- les directeurs régionaux des affaires maritimes ;
- les directeurs départementaux des affaires maritimes ;
- les directeurs des services de navigation ;
- les directeurs des ports autonomes de Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes-Saint-Nazaire, Paris, Rouen, Strasbourg, La Rochelle et de la Guadeloupe ;
- les chefs de services spécialisés maritimes et navigation ;
- les chefs de service des affaires maritimes de Papeete, Nouméa, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon;
- le conseiller maritime à Londres ;
- l'ambassadeur de France à Dakar ;
- les directeurs des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage ;
- le directeur des pêches maritimes et aquaculture ;
- le directeur de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ;
- le président-directeur général de Météo France ;
- le directeur général de l'institut national géographique (IGN) ;
- les hauts commissaires de la république en Polynésie et en Nouvelle Calédonie ;
- l'administrateur supérieur du territoire des Îles Wallis et Futuna ;
- Ministère de l'écologie et du développement durable :
- le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales ;
- les directeurs régionaux de l'environnement ;
- le chef du service de l'inspection générale de l'environnement ;
- le sous-directeur des espaces naturels ;
- Ministère de la culture et de la communication :
- le directeur de l'architecture et du patrimoine ;
- le directeur de l'administration générale ;
- le chef du bureau des ressources humaines, de la formation et de l'organisation interne ;
- le chef du bureau des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- Ministère de l'éducation nationale ;
- Ministère des affaires étrangères ;
- Ministère de l'outre-mer ;
- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Ministère de la défense ;
- Ministère de la jeunesse et sports et de la vie associative;
- Ministère de la justice ;
- Ministère de l'intérieur ;
- Ministère de la santé et de la protection sociale ;
- Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale;
- Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales;
- les autorités d'emploi des agents gérés par le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et affectés dans d'autres ministères ou organismes.

SOMMAIRE

PRINCIPES DE GESTION MOBILITE 2007

Applicables à la mobilité de tous les personnels titulaires et contractuels des catégories A, B et C, gérés par le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. 9

CALENDRIER DES CAP NATIONALES POUR L'ANNEE 2007

POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, MARITIMES ET DES TRANSPORTS TERRESTRES 14

CALENDRIER DES CAP NATIONALES POUR L'ANNEE 2007

POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION..... 16

AMT 1

PERSONNELS ADMINISTRATIFS D'ENCADREMENT 18

ADMINISTRATEURS CIVILS 19

ATTACHES DE L'EQUIPEMENT 20

ARCHITECTES URBANISTES DE L'ETAT 21

CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES

(corps interministériel) 22

AMT2

PERSONNELS ADMINISTRATIFS 23

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EQUIPEMENT 24

ASSISTANTS ET CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL..... 25

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT 26

AMT3

PERSONNELS MARITIMES..... 27

Observations liminaires concernant les corps maritimes

gérés par le bureau AMT3 28

CATEGORIES A ET A+ DES AFFAIRES MARITIMES 29

OFFICIERS DE PORT 30

OFFICIERS DE PORT ADJOINTS 31

CONTROLEURS DES AFFAIRES MARITIMES..... 32

SYNDICS DES GENS DE MER

(Toutes spécialités) 33

AMT4

PERSONNELS DES TRANSPORTS TERRESTRES 34

CONTROLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES.....	35
INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE CONTRACTUELS DE 3 ^{ème} CATEGORIE DE L'EX SNEPC PNT RIN EXERCANT LES FONCTIONS D'EXAMINATEUR	36
DELEGUES AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE PNT RIN EXERCANT LES FONCTIONS DE DELEGUE	37
TEC 1 PERSONNELS TECHNIQUES D'ENCADREMENT	38
INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES.....	39
INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT	40
CHERCHEURS ET CHARGES DE RECHERCHE.....	41
TEC 2 PERSONNELS TECHNIQUES	42
TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'EQUIPEMENT	43
DESSINATEURS	44
EXPERTS TECHNIQUES DES SERVICES TECHNIQUES.....	45
ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT	46
TEC 3 PERSONNELS D'EXPLOITATION	47
CONTROLEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT	48
AGENTS D'EXPLOITATION, AGENTS D'EXPLOITATION SPECIALISES, CHEFS D'EQUIPE D'EXPLOITATION ET CHEFS D'EQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAUX.....	49
OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS.....	50
TEC 4 PERSONNELS CONTRACTUELS	52
PERSONNELS NON TITULAIRES – CATEGORIE A ET A+	53
PERSONNELS NON TITULAIRES – CATEGORIE B	54
ANNEXE 1 de la circulaire mutations 2007 Liste des corps gérés par les bureaux des sous-directions DGPA / SP / AMT et TEC	55
AMT – Sous-direction des Personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres	55

TEC – Sous-direction des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels	57
ANNEXE 2 de la circulaire mutations 2007	
Composition des Budgets Opérationnels de Programmes	59

PRINCIPES DE GESTION MOBILITE 2007

Applicables à la mobilité de tous les personnels titulaires et contractuels des catégories A, B et C, gérés par le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

L'ensemble des agents doivent être tenus informés des dispositions en vigueur et du calendrier des CAP prévus dans cette circulaire. Un traitement rapide et dans les délais des demandes de mutation PM 104 est nécessaire, tant vers les services d'accueil que vers la DGPA.

1) Conditions d'ancienneté pour la mutation

La « bonne » durée d'occupation d'un poste est celle qui est nécessaire à l'acquisition d'une maîtrise du poste permettant de conduire avec succès les missions confiées et d'apporter une valeur ajoutée pour permettre la construction d'une compétence individuelle et le développement de la compétence collective de l'unité. Elle permet aussi à l'agent de mieux s'affirmer dans son parcours professionnel. Pour la plupart des postes, cette durée est de 4 à 5 ans.

Compte tenu de ces impératifs, il n'est pas donné suite en règle générale aux demandes de mutation lorsque la durée sur le poste n'est pas au moins égale à 3 ans.

Afin d'assurer la continuité de fonctionnement des services, en règle générale il n'est pas donné suite aux demandes de mutation lorsque l'agent n'a pas prévenu le service de son intention de muter avant la date limite de remontée des postes sur MOBILITE.

Cette durée peut être ramenée à 2 ans en cas de rapprochement de conjoints, de concubins ou d'agents ayant signé un pacte civil de solidarité (article 60 de la loi modifiée n°84-16 du 11/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état).

Cette disposition ne s'applique pas aux ITPE qui doivent effectuer au minimum 3 ans sur leur premier poste.

Des dispositions particulières sont prévues pour les personnels mis à disposition des collectivités territoriales ou mutés dans l'intérêt du service en matière de condition d'ancienneté (cf circulaire du 10 février 2006 sur la réorganisation des services déconcentrés et circulaire du 7 juin 2006 sur les garanties apportées aux agents).

a) rapprochement de conjoints

Les agents qui demandent à bénéficier d'une mutation à ce titre, doivent fournir des pièces justificatives incontestables et remplir le formulaire figurant à l'annexe (photocopie du livret de famille, certificat de concubinage ou PACS...).

Je vous rappelle la nécessité de produire tout justificatif utile, afin d'apprécier au mieux la situation de l'agent. Si ces pièces ne sont pas à la disposition de la CAP lors de l'examen des demandes de mutation, il ne pourra en être tenu compte.

Pourront être prises en considération les demandes de rapprochement de conjoints dans le cas où les deux agents concernés travaillent. En conséquence, il importe que le conjoint communique une attestation de son employeur. Lorsque deux agents de notre administration demandent simultanément une mutation, celle-ci n'est pas considérée comme "un rapprochement de conjoint", mais comme "une demande conjointe". Une demande de mutation pour rapprochement de domicile doit également être distinguée de celle faite pour un rapprochement de conjoints.

b) dérogations.

Il ne pourra être dérogé à ces règles d'ancienneté qu'en cas de circonstances tout à fait exceptionnelles (problèmes sociaux ou médicaux) ou d'intérêt du service. Dans le cas où vous estimeriez que la situation d'un agent justifie une telle dérogation, je vous demande de bien vouloir fournir un rapport justificatif, accompagné éventuellement d'un rapport de l'assistante de service social ou du médecin de prévention.

Je vous rappelle que la loi modifiée n°84-16 du 11 janvier 1984 dispose, dans son article 60 relatif aux mouvements de fonctionnaires, prononcés après avis de la CAP, que «priorité est donnée ... aux fonctionnaires ayant la qualité de travailleur handicapé reconnue par la COTOREP». A cet égard, l'affectation d'un agent reconnu travailleur handicapé doit primer sur toutes les autres demandes de mutations, à moins qu'une telle mesure ne soit totalement incompatible avec le bon fonctionnement du service, ce que vous voudrez bien justifier.

2) Procédure de remontée des postes vacants

Tout poste à pourvoir remonté par le service comme « vacant », doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de BOP (RBOP) qui doit s'assurer de la compatibilité de cette publication avec le schéma des effectifs et des recrutements (SER) de l'UO conformément à la circulaire de répartition et de gestion des effectifs temps plein pour 2007 du 4 août 2006.

La remontée des postes vacants se fera exclusivement au seul moyen de l'application Mobilité, dès lors qu'elle sera disponible dans le service, dans les délais prévus par la circulaire pour les services équipés de ce produit, y compris pour les services hébergés. Il est inutile de doubler les remontées de poste par fax ou par messagerie.

L'ensemble des champs prévus dans Mobilité, relatifs aux informations concernant le poste à publier, devra être entièrement renseigné. Il est important que le nom du titulaire précédent figure sur le tableau ainsi que le motif de la vacance.

Afin de permettre aux RBOP de jouer leur rôle de contrôle, les fiches de mutation annexées ont prévu pour chaque corps une décomposition de la période de remontée des postes en 2 sessions :

1^{ère} session (environ une semaine) : remontée des postes par les services suivie d'une journée de neutralisation de l'accès au logiciel;

2^{ème} session (environ une semaine) : validation de la liste des postes par les RBOP pour les services relevant de leur compétence (les RBOP disposeront d'un profil de gestionnaire local « mobilité » pour l'ensemble des services rattachés).

A compter du 2^{ème} cycle de mobilité, l'outil mobilité intégrera le profil RBOP et une phase de validation des RBOP.

La publication interviendra après l'ensemble des vérifications effectuées par les RBOP et les services de gestion de la DGPA.

La liste des RBOP, de leurs correspondants RH, et des services rattachés, figure en annexe 2.

Pour les agents travaillant dans d'autres ministères, c'est l'administration centrale du ministère concerné qui doit valider les remontées des postes offerts à la vacance.

3) Publication des postes

a) règle générale

Tout poste offert à la mutation doit faire l'objet d'une publication, y compris les postes offerts en interne au service. La procédure suivie est différente selon les corps, mais les principes sont identiques.

Un agent ne peut être muté que sur un poste VACANT PUBLIE.

Pour les corps à gestion déconcentrée, vous voudrez bien renseigner autant de fiches de poste que de postes proposés.

Les listes de postes pour les corps à gestion centralisée sont communes pour les A+, et les A avec possibilité de mention de postes spécifiques pour certains corps, et publiées par corps pour les B.

Lorsqu'un additif est publié pour certains corps, la précision figure sur les fiches correspondantes à chaque corps.

La liste des corps gérés par les bureaux TEC et AMT de la DGPA figure en annexe 1.

b) cas particuliers des postes "susceptibles d'être vacants"

Pour faciliter le travail des services, il est admis de publier des postes non vacants à la date de publication de la liste mais susceptibles de le devenir.

Il est donc conseillé d'anticiper sur les départs envisagés (retraites, mutations, promotions) ou transformations d'emplois lors de l'établissement des listes de postes et de publier des postes avec la mention "susceptible d'être vacant".

Cependant il ne doit pas s'agir d'une publication "à titre de précaution". Je vous demande donc de bien vouloir indiquer pour tout poste dont la publication est demandée comme "susceptible d'être vacant" le nom du titulaire du poste dont vous prévoyez la vacance ainsi que le motif et la date probable de celle-ci. En l'absence de ces mentions, le poste ne sera pas publié.

Tout poste, vacant ou susceptible de l'être, doit faire l'objet d'un descriptif le plus précis possible, du même niveau de précision pour le poste vacant que pour celui susceptible de l'être.

La définition d'un poste « Profil non défini » est à proscrire.

Des précisions supplémentaires seront apportées sur l'articulation de ces modalités de publication avec la réorganisation des services.

4) Envoi des demandes de mutation

Les imprimés PM 104 sont envoyés par le biais de l'application Mobilité au bureau gestionnaire (cf annexe 1) du corps de l'agent demandant sa mutation, revêtus des avis de chacun des chefs de service de départ et d'accueil au moins 15 jours avant la date de la CAP nationale au risque de ne pouvoir être traités.

Les dates indiquées pour le traitement de la procédure de mutation doivent être respectées le plus scrupuleusement possible : elles concourent à améliorer la qualité de la gestion au bénéfice de l'ensemble des intervenants : agents, services, gestionnaires.

5) Avis des services

La DGPA doit disposer des avis des services d'origine et d'accueil concernant chaque agent qui formule une demande de changement d'affectation, ainsi que du classement du service d'accueil lorsqu'il y a plusieurs candidats.

Les règles générales suivies en CAP sont les suivantes.

Lorsqu'un service donne un avis défavorable à l'accueil d'un agent, il est suivi dès lors qu'il est dûment motivé. Lorsque plusieurs candidats correspondent au même profil de poste, il convient de classer les agents par ordre de préférence et non pas de donner un avis favorable au seul candidat apparaissant comme étant le meilleur. Par voie de conséquence, tout avis favorable vaut accord de principe pour accueillir un agent dans un poste donné quel que soit son rang de classement.

Lorsqu'un service donne un avis défavorable au départ d'un agent ne remplissant pas les conditions d'ancienneté, l'agent n'est pas muté (sauf intérêt particulier du service d'accueil). Par contre, on considère qu'un agent remplissant les conditions d'ancienneté requises ne peut faire l'objet d'un avis négatif du service de départ, sauf avis particulier fondé sur l'intérêt du service.

Lorsque le poste à pourvoir nécessite une qualification ou une expertise particulière, et ne peut être tenu que par un agent ayant un profil particulier, il est souhaitable que ces informations soient portées à la connaissance de la DGPA en même temps que le classement.

Enfin, je vous rappelle qu'il convient de motiver vos avis. Pour les avis défavorables votre avis doit être fondé sur des compétences non détenues par la personne et nécessaires au poste. L'emplacement réservé à cet effet, sur le formulaire PM 104 étant restreint, votre courrier de transmission précisera ces éléments.

6) Date d'effet des mutations

Le calendrier fixé par la présente circulaire pour les mouvements nationaux de mutation prévoit pour tous les corps une date d'effet.

Ces dates seront appliquées pour l'ensemble des agents. A titre exceptionnel, des dérogations pourront être consenties. Elles devront être communiquées à la DGPA/SP/TEC ou AMT dans les 15 jours suivants la date de la CAP. Passé ce délai, ou faute d'accord entre les services, la date retenue sera celle prévue par la circulaire.

7) Indemnité de changement de résidence

Dans de nombreux cas, la DGPA ne détient pas les éléments nécessaires pour apprécier si l'agent muté peut bénéficier de l'indemnité de changement de résidence FCR (mutation précédente n'ayant pas donné droit à indemnité etc.). Il vous est demandé de transmettre au bureau de gestion concerné les éléments nécessaires.

Pour les agents ayant bénéficié d'une mutation depuis moins de 5 ans, les droits aux FCR ne seront ouverts qu'au vu d'une attestation du service d'origine précisant que, lors de cette dernière mutation, les agents n'ont pas fait valoir leurs droits à FCR.

8) Réintégration après disponibilité, détachement, ou congé parental

a) fin de mise en disponibilité

Les agents en disponibilité ne bénéficient d'aucune priorité et sont réintégrés sur les postes restant disponibles après les mouvements de personnel, consécutifs à la Commission Administrative Paritaire de leur corps d'appartenance. Leur cas n'est pas examiné en CAP. *Les OPA bénéficient d'une priorité pour occuper la première vacance de poste dans leur parc d'origine (article 19-5- alinéa 2 du décret n°65-382*

modifié).

b) retours de détachement ou de hors cadre

Après détachement ou position hors cadre, les fonctionnaires sont réintégréés conformément aux dispositions prévues par le décret 85-986 (article 22 et suivants). Ces dispositions varient en fonction de qui met fin au détachement (la notion de réintégration à la première vacance est utilisée quand il est mis fin au détachement par l'administration d'accueil). La réintégration est faite dans le corps d'origine et sur un emploi correspondant à leur grade .

Dans certains cas particuliers à traiter rapidement, ils pourront également être réintégréés, hors CAP, sur des postes vacants sur décision de l'administration après consultation du responsable de BOP. La CAP compétente en sera nécessairement informée.

c) congé parental

Les agents souhaitant mettre fin à leur congé parental sont réintégréés dans leur ancien service, de droit. S'ils souhaitent changer de résidence administrative, leur demande est examinée avec les autres demandes de mutation.

Il est à noter que la période passée au titre du congé parental est considérée, dans le cadre d'une demande de mutation, au même titre que du service effectif.

9) Les agents titulaires dans les nouveaux services DIR et DDEA

Pour les agents affectés dans les DIR, des précisions seront apportées courant 2007 pour la mobilité des agents appartenant à certains corps à gestion déconcentrée et qui relèvent des CAP locales.

Pour les agents des 8 DDEA, des instructions complémentaires relatives à leur mobilité vous seront prochainement adressées. En effet, les postes vacants de ces services seront ouverts aux agents des deux ministères à l'occasion du cycle 2008/1.

10) Les agents titulaires en position de mise à disposition dans les collectivités locales

Les agents restent gérés selon les dispositions de leurs corps d'origine. Aussi vous veillerez à transmettre aux collectivités locales la présente circulaire qui ne leur est pas diffusée par la DGPA.

En outre, il est rappelé qu'aucun départ d'agent positionné sur le périmètre des effectifs transférables ne fera l'objet d'un remplacement.

10) Publication des résultats

La DGPA s'est engagée à publier les résultats des mutations dans les 48 heures après la tenue des CAP. Un service accessible à partir de l'intranet et de l'extranet du ministère, permet aux agents et aux services de pouvoir consulter ces mouvements. Seuls les résultats des CAP nationales (corps à gestion centralisée) sont concernés par cette publication.

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES POUR L'ANNEE 2007
POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, MARITIMES ET DES TRANSPORTS TERRESTRES**

<i>Dates des CAP</i>	<i>Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion MOBILITE</i>	<i>Dates limites de remontée des dossiers aux bureaux de gestion PROMOTIONS</i>	<i>Corps concernés</i>	<i>Notation</i>	<i>Mobilité</i>	<i>Promotion</i>	<i>Bureau</i>
6 février	17 janvier		Architectes et Urbanistes de l'Etat		X		AMT 1
7 au 9 février	17 janvier		Attachés d'administration de l'Equipement		X	X	AMT 1
6 mars	15 février		Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière		X		AMT 4
6 au 8 mars	9 février	Circulaire 2006	Secrétaire administratifs de l'Equipement		X	X	AMT 2
8 mars	19 février		Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière		X		AMT 4
14 au 15 mars	15 février		Adjoint administratifs des administrations de l'Etat		X		AMT 2
15 mars	26 février		Contrôleurs des transports terrestres		X		AMT 4
20 mars	31 janvier		Conseillers techniques et assistants de service social		X	X	AMT 2
29 mars	14 mars		Inspecteurs des affaires maritimes		X		AMT 3
3 mai	16 avril		Syndics des gens de mer		X		AMT3
10 mai	16 avril		Contrôleurs des affaires maritimes		X		AMT 3
15 mai	20 avril	30 mars	Officiers de port		X	X (classes fonctionnelles)	AMT3
24 mai	3 mai	3 avril	Officiers de port adjoints		X	X (classes fonctionnelles)	AMT 3
29 mai	3 mai		Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière		X		AMT4
31 mai	11 mai		Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière		X		AMT4
31 mai		12 avril	Conseillers techniques de service social			X	AMT2
4 juin	11 mai		Contrôleurs des transports terrestres		X		AMT4
5 au 6 juin	16 mai		Attachés d'administration de l'Equipement		X		AMT 1

<i>Dates des CAP MOBILITE</i>	<i>Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion MOBILITE</i>	<i>Dates limites de remontées des dossiers aux bureaux de gestion PROMOTIONS</i>	<i>Corps concernés</i>	<i>Notation</i>	<i>Mobilité</i>	<i>Promotion</i>	<i>Bureau</i>
7 juin	16 mai		Architectes et Urbanistes de l'Etat		X		AMT1
7 au 8 juin	14 mai		Adjoints administratifs des administrations de l'Etat		X		AMT 2
14 juin		15 mai	Professeurs techniques de l'enseignement maritime			X	AMT 3
18 au 20 juin	20 mai	1er février	Secrétaires administratifs de l'Equipement		X	X	AMT 2
19 juin	31 mai		Chargés d'études documentaires		X		AMT1
2 octobre	12 septembre		Architectes et Urbanistes de l'Etat		X		AMT 1
3 au 4 octobre	12 septembre		Attachés administratifs de l'Equipement		X		AMT 1
11 octobre		3 septembre	Inspecteurs des affaires maritimes			X	AMT 3
16 octobre	26 septembre		Chargés d'études documentaires		X		AMT1
16 au 18 octobre	31 septembre	23 juillet	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat	X	X	X	AMT 2
18 octobre	3 septembre	13 septembre	Officiers de port			X	AMT 3
23 octobre	26 septembre	1er août	Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	X	X	X	AMT 4
25 octobre	3 septembre	3 septembre	Officiers de port adjoints			X	AMT 3
30 octobre	8 octobre	1er septembre	Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière	X	X	X	AMT 4
7 au 8 novembre	12 octobre		Secrétaires administratifs de l'Equipement	X	X		AMT 2
8 novembre	18 octobre	20 août	Contrôleurs des transports terrestres	X	X	X	AMT 4
15 novembre	22 octobre	3 septembre	Syndics des gens de mer	X	X	X	AMT 3
27 novembre	19 octobre	11 octobre	Conseillers techniques et assistants de services social	X	X	X	AMT 2
29 novembre	22 octobre	3 septembre	Contrôleurs des affaires maritimes		X	X	AMT 3
4 décembre		15 octobre	Architectes et Urbanistes de l'Etat			X	AMT1
13 et 14 décembre		30 septembre	Attachés administratifs de l'Equipement			X	AMT1
1er trimestre 2008		31 octobre	Secrétaires administratifs de l'Equipement			X	AMT2

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES POUR L'ANNEE 2007
POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION**

<i>Dates des CAP</i>	<i>Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion</i>	<i>Corps concernés</i>	<i>Notation</i>	<i>Mobilité</i>	<i>Promotion</i>	<i>Bureau</i>
07/02/07	17/01/07	Personnels non titulaires de catégories A et A+		X		TEC4
07/02/07	25/01/07	Techniciens supérieurs de l'Equipement	X	X		TEC2
05/02/07	17/01/07	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat		X		TEC1
06/02/07		Adjoints techniques des administrations de l'Etat	X			TEC2
09/02/07	17/01/07	Ingénieurs des ponts et chaussées		X		TEC1
08/03/07	09/02/07	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	X	X		TEC3
02 au 04/05/07	20/04/07	Techniciens supérieurs de l'Equipement		X	X	TEC2
31/05/07	18/04/07	Experts techniques des services techniques		X	X	TEC2
06/06/07	16/05/07	Ingénieurs des ponts et chaussées		X		TEC1
06/06/07	16/05/07	Personnels non titulaires de catégories A et A+		X		TEC4
07/06/07	16/05/07	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat		X		TEC1
19/06/07	11/05/07	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat		X		TEC3
21/06/07	18/04/07	Adjoints techniques des administrations de l'Etat		X	X	TEC2
21/06/07	25/05/07	Agents d'exploitation, agents d'exploitation spécialisés, chefs d'équipe d'exploitation et chefs d'équipe d'exploitation principaux	X	X		TEC3
28 et 29/06/07	18/04/07	Dessinateurs		X	X	TEC2

**CALENDRIER DES CAP NATIONALES POUR L'ANNEE 2007
POUR LES PERSONNELS TECHNIQUES, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION**

<i>Dates des CAP</i>	<i>Dates limite de remontée des dossiers aux bureaux de gestion</i>	<i>Corps concernés</i>	<i>Notation</i>	<i>Mobilité</i>	<i>Promotion</i>	<i>Bureau</i>
02/10/07	12/09/07	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat		X		TEC1
03/10/07	12/09/07	Ingénieurs des ponts et chaussées		X	X	TEC1
03/10/07	12/09/07	Personnels non titulaires de catégories A et A+		X		TEC4
16 au 18/10/07	21/09/07	Techniciens supérieurs de l'Équipement		X	X	TEC2
23/10/07		Ingénieurs des travaux publics de l'Etat			X	TEC1
24 et 25/10/07	07/09/07	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	X	X	X	TEC3
06/11/07	05/10/07	Agents d'exploitation, agents d'exploitation spécialisés, chefs d'équipe d'exploitation et chefs d'équipe d'exploitation principaux		X	X	TEC3
15/11/07	31/10/07	Experts techniques des services techniques		X	X	TEC2
27/11/07	15/06/07	Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat			X	TEC1
04/12/07	02/07/07	Ingénieurs des ponts et chaussées			X	TEC1
06 et 07/12/07	31/10/07	Dessinateurs		X	X	TEC2
13/12/07	31/10/07	Adjoints techniques des administrations de l'Etat		X	X	TEC2
14/12/07		Chercheurs, directeurs de recherche et chargés de recherche			X	TEC1
18/12/07	15/06/07	Ingénieurs en chef des travaux publics de l'Etat			X	TEC1

AMT 1
PERSONNELS ADMINISTRATIFS D'ENCADREMENT

ADMINISTRATEURS CIVILS

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	13/11/06	12/03/07	11/06/07
date de début de vérification par les RBOP	21/11/06	21/03/07	19/06/07
date de fin de vérification par les RBOP	22/11/06	22/03/07	20/06/07
date limite des remontées des postes	23/11/06	23/03/07	22/06/07
date de publication de la liste principale	04/12/06	06/04/07	13/07/06

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	11/11/06	18/04/07	25/07/07
date de début de vérification par les RBOP		19/04/07	26/07/07
date de fin de vérification par les RBOP		19/04/07	26/07/07
date limite des remontées des postes	12/11/06	20/04/07	27/07/07
date de publication de l'additif	19/12/06	24/04/07	01/08/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil	10/01/07	09/05/07	05/09/07
la direction générale du personnel et de l'administration	17/01/07	16/05/07	12/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

Les changements d'affectation feront l'objet d'une information de la CAP

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	AMT1	Responsable	Christine GARCIA	Téléphone	01 40 81 64 88
		Collaboratrice	Sandrine ERHARDT	Téléphone	01 40 81 61 15

Observation :

ATTACHES DE L'EQUIPEMENT

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	13/11/06	12/03/07	11/06/07
date de début de vérification par les RBOP	21/11/06	21/03/07	19/06/07
date de fin de vérification par les RBOP	22/11/06	22/03/07	20/06/07
date limite des remontées des postes	23/11/06	23/03/07	22/06/07
date de publication de la liste principale	04/12/06	06/04/07	13/07/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	11/11/06	18/04/07	25/07/07
date de début de vérification par les RBOP		19/04/07	26/07/07
date de fin de vérification par les RBOP		19/04/07	26/07/07
date limite des remontées des postes	12/11/06	20/04/07	27/07/07
date de publication de l'additif	19/12/06	24/04/07	01/08/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil	10/01/07	09/05/07	05/09/07
la direction générale du personnel et de l'administration	17/01/07	16/05/07	12/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	7, 8 et 9/02/07	5 et 6/06/07	3 et 4/10/07
---------------------------------	-----------------	--------------	--------------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	AMT1	Responsable	Christian MONNIER	Téléphone	01 40 81 66 58
		Collaborateurs	Christophe DAUSSY Marie-Corine MARTIN Dominique ASPERTI	Téléphone	01 40 81 15 80 01 40 81 66 50 01 40 81 61 81

Observation :

ARCHITECTES URBANISTES DE L'ETAT

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2007/12

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	13/11/06	12/03/07	11/06/07
date de début de vérification par les RBOP	21/11/06	21/03/07	19/06/07
date de fin de vérification par les RBOP	22/11/06	22/03/07	20/06/07
date limite des remontées des postes	23/11/06	23/03/07	22/06/07
date de publication de la liste principale	04/12/06	06/04/07	13/07/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	11/11/06	18/04/07	25/07/07
date de début de vérification par les RBOP		19/04/07	26/07/07
date de fin de vérification par les RBOP		19/04/07	26/07/07
date limite des remontées des postes	12/11/06	20/04/07	27/07/07
date de publication de l'additif	19/12/06	24/04/07	01/08/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil	10/01/07	09/05/07	05/09/07
la direction générale du personnel et de l'administration	17/01/07	16/05/07	12/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	06/02/07	07/06/07	02/10/07
---------------------------------	----------	----------	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/12/07
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	AMT1	Responsable	Marlène COLONNETTE	Téléphone	01 40 81 75 26
		Collaboratrice	Jocelyne TORIS	Téléphone	01 40 81 66 47

Observation :

**CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES
(corps interministériel)**

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/8

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	05/03/07	22/06/07	
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes	20/03/07	10/07/07	
date de publication de la liste principale	05/04/07	12/07/07	

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

la direction générale du personnel et de l'administration	31/05/07	26/09/07	
--	----------	----------	--

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	19/06/07	16/10/07	
---------------------------------	----------	----------	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/08/07	01/01/08	
--	----------	----------	--

Les contacts :

bureau	AMT1	Responsable	Marlène COLONNETTE	Téléphone	01 40 81 75 26
		Collaboratrice	Jocelyne TORIS	Téléphone	01 40 81 66 47

Observation :

Une circulaire spécifique aux CED est adressée en début d'année 2007 aux services de l'équipement et aux différents ministères concernés, s'agissant d'un corps interministériel.

AMT2
PERSONNELS ADMINISTRATIFS

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EQUIPEMENT

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	04/12/06	23/03/07	23/07/07
date de début de vérification par les RBOP	26/12/06	10/04/07	24/08/07
date de fin de vérification par les RBOP	29/12/06	13/04/07	28/08/07
date limite des remontées des postes	29/12/06	13/04/07	28/08/07
date de publication de la liste principale	08/01/07	19/04/07	04/09/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	23/01/07	03/05/07	20/09/07
Le chef du service d'accueil	06/02/07	16/05/07	05/10/07
la direction générale du personnel et de l'administration	12/02/07	20/05/07	12/10/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	6 au 8/03/07	18 au 20/06/07	7 et 8/11/07
---------------------------------	--------------	-------------------	--------------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	AMT2	Responsable	Viviane WEBER	Téléphone	01 40 81 66 23
		Collaborateur	Yannick QUILLOT	Téléphone	01 40 81 61 87

Observation :

**Les postes à profil non définis ne seront pas retenus lors de la publication.
Les avis défavorables devront être motivés par un argumentaire développé.**

ASSISTANTS ET CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL

Les mouvements prévus dans l'année :

	2007/5		2008/1
--	---------------	--	---------------

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	04/12/06		13/08/07
date de début de vérification par les RBOP	14/12/06		03/09/07
date de fin de vérification par les RBOP	15/12/06		06/09/07
date limite des remontées des postes	15/12/06		06/09/07
date de publication de la liste principale	22/12/06		14/09/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	08/01/07		28/09/07
Le chef du service d'accueil	22/01/07		16/10/07
la direction générale du personnel et de l'administration	31/01/07		19/10/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	20/03/07		27/11/07
---------------------------------	----------	--	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07		01/01/08
--	----------	--	----------

Les contacts :

bureau	AMT2	Responsable	Viviane WEBER	Téléphone	01 40 81 66 23
		Collaborateur	Yannick QUILLOT	Téléphone	01 40 81 61 87

Observation :

**Les postes à profil non définis ne seront pas retenus lors de la publication.
Les avis défavorables devront être motivés par un argumentaire développé.**

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	27/11/06	19/03/07	22/06/07
date de début de vérification par les RBOP	14/12/06	26/03/07	06/07/07
date de fin de vérification par les RBOP	18/12/06	02/04/07	10/07/07
date limite des remontées des postes	18/12/06	02/04/07	10/07/07
date de publication de la liste principale	08/01/07	20/04/07	20/07/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	29/01/07	04/05/07	27/07/07
Le chef du service d'accueil	05/02/07	11/05/07	27/08/07
la direction générale du personnel et de l'administration	15/02/07	14/05/07	31/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	14 et 15/03/07	07 et 08/06/07	16 au 18/10/07
---------------------------------	----------------	----------------	----------------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/05	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	AMT2	Responsable	Elisabeth VENAULT	Téléphone	01 40 81 61 73
		Collaboratrices	Stéphanie SALAUN Karine MASSON	Téléphone	01 40 81 69 37 01 40 81 66 13

Observation :

Le logiciel MOBILITE est désormais utilisé pour la remontée des postes vacants et la gestion des demandes de changement d'affectation des adjoints administratifs des administrations de l'Etat. Les demandes de mutation pour les agents en fonction dans les services déconcentrés sont examinées par la CAP locale des services d'accueil (demandés).

Dans la logique de la déconcentration, il ne peut donc être établi de calendrier national des CAP locales qui se réunissent à des dates différentes. Toutefois, il est recommandé aux services d'organiser au moins 2 CAP par an dans la même période (mai/juin et octobre/novembre) afin que la plus grande partie des mouvements se fasse de manière concomitante entre les services.

Cependant, pour permettre la publicité obligatoire des postes vacants, la DGPA publie une liste 3 fois par an. Les publications directes par les services via la messagerie sont proscrites. Il vous est demandé de saisir chaque poste individuellement, de préciser la nature du poste (profil non défini à proscrire) et d'indiquer le lieu du poste (subdivision...) ou de **fournir obligatoirement un état néant.**

AMT3
PERSONNELS MARITIMES

Observations liminaires concernant les corps maritimes gérés par le bureau AMT3

a) *L'article 18 du décret n°2006-1760 du 23 septembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat a intégré les agents administratifs des services déconcentrés des affaires maritimes dans le corps commun des adjoints au grade d'adjoint administratif de 2ème classe. Ils relèvent désormais de la CAP des adjoints administratifs.*

b) *Les agents des services techniques des services déconcentrés des affaires maritimes (AST mer) sont gérés depuis le 1^{er} janvier 2005 par le bureau TEC2. Les propositions d'avancement au grade d'AST de 1^{ère} classe doivent désormais être adressées à ce seul bureau. Toutefois, les propositions de nomination par liste d'aptitude dans le corps des syndics des gens de mer relèvent toujours du bureau AMT3. Les chefs de service veilleront à ne proposer que des AST qui remplissent les fonctions dévolues aux syndics des gens de mer (fonctions administratives ou navigation et sécurité).*

c) *Les propositions des chefs de services devront obligatoirement être accompagnées d'un rapport établi à l'aide de la fiche de proposition jointe à la présente circulaire. Le nombre d'agents proposés par DRAM devra être limité en proportion du nombre de poste à pourvoir. Toute modification du classement de l'année précédente devra être justifiée.*

Une circulaire supplémentaire sera adressée aux services.

d) *Les propositions concernant les agents des affaires maritimes devront être transmises conjointement à AMT3 et à la DAM (bureau LM1).*

e) *Ne peuvent être proposés aux nominations aux classes fonctionnelles que les officiers de port et officiers de port adjoints dont les fonctions correspondent à celles listées par les 2 arrêtés du 6/11/2006 fixant la liste des ports autonomes et des ports non autonomes où certains emplois ouvrent l'accès à la classe fonctionnelle des différents grades des corps des officiers de port et des officiers de port adjoints.*

f) *Les services utiliseront pour les propositions d'avancement dans le corps des inspecteurs des affaires maritimes (B en A et IPAM) et des professeurs techniques de l'enseignement maritime (PTEM) à la Hors Classe, les imprimés type joints à la présente circulaire. Toutefois, les propositions d'avancement au choix et au grand choix pour les PTEM feront l'objet d'une circulaire spécifique qui sera adressée par le bureau AMT3.*

g) *Les personnels militaires (AAM, OCTAAM et PEM) ainsi que les marins du balisage et du dragage, les gardiens de phare auxiliaires et les surveillants de port ne relèvent pas de la présente circulaire.*

CATEGORIES A ET A+ DES AFFAIRES MARITIMES

Les mouvements prévus dans l'année :	2007/6	2007/9	2008/1		
Les postes :					
Liste principale					
date de début des remontées des postes	20/12/06				
date de début de vérification par les RBOP	08/01/07				
date de fin de vérification par les RBOP	11/01/07				
date limite des remontées des postes	12/01/07				
date de publication de la liste principale	19/01/07				
Additif – rectificatif					
date de début des remontées des postes	29/01/07				
date de début de vérification par les RBOP	05/02/07				
date de fin de vérification par les RBOP	08/02/07				
date limite des remontées des postes	09/02/07				
date de publication de l'additif	15/02/07				
La réception des candidatures par :					
le chef du service d'origine	26/02/07				
Le chef du service d'accueil	05/03/07				
la direction générale du personnel et de l'administration	09/03/07				
La C.A.P. ou le mouvement de mutation :					
la réunion est prévue le	29/03/07				
L'affectation :					
le changement d'affectation est fixé au	01/06/07				
Les contacts :					
bureau	DGPA/AMT3 DAM/LM1	Responsable	Stéphane MEINIER	Téléphone	01 40 81 69 41
		Collaboratrice	Danielle CRENN	Téléphone	01 44 49 83 88
Observation :					

OFFICIERS DE PORT

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/9

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	26/02/07		
date de début de vérification par les RBOP	12/03/07		
date de fin de vérification par les RBOP	15/03/07		
date limite des remontées des postes	16/03/07		
date de publication de la liste principale	20/03/07		

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	22/03/07		
date de début de vérification par les RBOP	28/03/07		
date de fin de vérification par les RBOP	29/03/07		
date limite des remontées des postes	30/03/07		
date de publication de l'additif	04/04/07		

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	15/03/07		
Le chef du service d'accueil	20/03/07		
la direction générale du personnel et de l'administration	20/04/07		

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	15/05/07		
---------------------------------	----------	--	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/09/07		
--	----------	--	--

Les contacts :

bureau	AMT3	Responsable	Luc BODINATE	Téléphone	01 40 81 69 46
---------------	------	--------------------	--------------	------------------	----------------

Observation :

Cette CAP examinera également les nominations des capitaines de port à la classe fonctionnelle et la promotion au 1er grade de la classe normale.

OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/9

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	26/02/07		
date de début de vérification par les RBOP	12/03/07		
date de fin de vérification par les RBOP	15/03/07		
date limite des remontées des postes	16/03/07		
date de publication de la liste principale	20/03/07		

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	22/03/07		
date de début de vérification par les RBOP	28/03/07		
date de fin de vérification par les RBOP	29/03/07		
date limite des remontées des postes	03/04/07		
date de publication de l'additif	06/04/07		

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	15/03/07		
Le chef du service d'accueil	20/03/07		
la direction générale du personnel et de l'administration	03/05/07		

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	24/05/07		
---------------------------------	----------	--	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/09/07		
--	----------	--	--

Les contacts :

bureau	AMT3	Responsable	Luc BODINATE	Téléphone	01 40 81 69 46
---------------	------	--------------------	--------------	------------------	----------------

Observation :

CONTROLEURS DES AFFAIRES MARITIMES

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/9

2007/9

2008/3

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	20/12/06		03/07/07
date de début de vérification par les RBOP	15/01/07		23/07/07
date de fin de vérification par les RBOP	18/01/07		10/08/07
date limite des remontées des postes	19/01/07		13/08/07
date de publication de la liste principale	26/01/07		27/08/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	12/02/07		10/09/07
date de début de vérification par les RBOP	05/03/07		17/09/07
date de fin de vérification par les RBOP	08/03/07		20/09/07
date limite des remontées des postes	09/03/07		21/09/07
date de publication de l'additif	15/03/07		01/10/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	03/04/07		08/10/07
Le chef du service d'accueil	10/04/07		15/10/07
la direction générale du personnel et de l'administration	13/04/07		19/10/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	10/05/07		29/11/07
---------------------------------	----------	--	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/09/07		01/03/08
--	----------	--	----------

Les contacts :

bureau	DGPA/AMT3 DAM/LM1	Responsable	Stéphane MEINIER	Téléphone	01 40 81 69 41
		Collaboratrice	Danielle CRENN	Téléphone	01 44 49 83 88

Observation :

SYNDICS DES GENS DE MER
(Toutes spécialités)

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/9

2007/9

2008/3

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	20/12/06		03/07/07
date de début de vérification par les RBOP	15/01/07		23/07/07
date de fin de vérification par les RBOP	18/01/07		10/08/07
date limite des remontées des postes	19/01/07		13/08/07
date de publication de la liste principale	26/01/07		27/08/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	12/02/07		10/09/07
date de début de vérification par les RBOP	05/03/07		17/09/07
date de fin de vérification par les RBOP	08/03/07		20/09/07
date limite des remontées des postes	09/03/07		21/09/07
date de publication de l'additif	15/03/07		01/10/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	03/04/07		08/10/07
Le chef du service d'accueil	10/04/07		15/10/07
la direction générale du personnel et de l'administration	13/04/07		19/10/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	03/05/07		15/11/07
---------------------------------	----------	--	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/09/07		01/03/08
--	----------	--	----------

Les contacts :

bureau	DGPA/AMT3 DAM/LM1	Responsable	Stéphane MEINIER	Téléphone	01 40 81 69 41
		Collaboratrice	Danielle CRENN	Téléphone	01 44 49 83 88

Observation :

AMT4
PERSONNELS DES TRANSPORTS TERRESTRES

CONTROLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/9

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	04/12/06	12/03/07	06/08/07
date de début de vérification par les RBOP	14/12/06	22/03/07	27/08/07
date de fin de vérification par les RBOP	18/12/06	26/03/07	30/08/07
date limite des remontées des postes	18/12/06	26/03/07	30/08/07
date de publication de la liste principale	20/12/06	28/03/07	03/09/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	02/01/07	04/04/07	10/09/07
date de début de vérification par les RBOP	18/01/07	19/04/07	24/09/07
date de fin de vérification par les RBOP	07/02/07	23/04/07	27/09/07
date limite des remontées des postes	07/02/07	23/04/07	27/09/07
date de publication de l'additif	09/02/07	24/04/07	01/10/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	19/02/07	03/05/07	10/10/07
Le chef du service d'accueil	22/02/07	07/05/07	15/10/07
la direction générale du personnel et de l'administration	26/02/07	11/05/07	18/10/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	15/03/07	04/06/07	08/11/07
---------------------------------	----------	----------	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	AMT4	Responsable	Xavier COTTET	Téléphone	01 40 81 65 54
		Collaboratrice	Nathalie BONHEME	Téléphone	01 40 81 65 10

Observation :

Les changements de résidence au sein d'un service font obligatoirement l'objet d'un examen en CAP après publication des postes concernés.

La nomination au grade de CDTT (par tableau d'avancement ou examen professionnel) est prononcée après mutation sur un poste de CDTT.

La promotion 2007 (concours interne et concours externe) sera affectée le 01/09/07 sur les postes restés vacants après le cycle 2007/9. Il est important que les services recensent les prévisions de départ afin que les postes susceptibles d'être vacants soient publiés.

**INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE
CONTRACTUELS DE 3^{ème} CATEGORIE DE L'EX SNEPC
PNT RIN EXERCANT LES FONCTIONS D'EXAMINATEUR**

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	04/12/06	12/03/07	23/07/07
date de début de vérification par les RBOP	14/12/06	22/03/07	03/08/07
date de fin de vérification par les RBOP	18/12/06	26/03/07	08/08/07
date limite des remontées des postes	18/12/06	26/03/07	08/08/07
date de publication de la liste principale	20/12/06	28/03/07	10/08/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	02/01/07	02/04/07	20/08/07
date de début de vérification par les RBOP	18/01/07	12/04/07	31/08/07
date de fin de vérification par les RBOP	23/02/07	16/04/07	04/09/07
date limite des remontées des postes	23/02/07	16/04/07	04/09/07
date de publication de l'additif	26/01/07	18/04/07	06/09/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	08/02/07	26/04/07	17/09/07
Le chef du service d'accueil	12/02/07	30/04/07	21/09/07
la direction générale du personnel et de l'administration	15/02/07	03/05/07	26/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	06/03/07	29/05/07	08/11/07
---------------------------------	----------	----------	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	AMT4	Responsable	Xavier COTTET	Téléphone	01 40 81 65 54
		Collaboratrice	Nathalie BONHEME	Téléphone	01 40 81 65 10

Observation :

Les postes vacants à l'intérieur d'un département doivent faire l'objet d'une publication interne avant d'être proposé à la publication nationale et ne doivent pas apparaître sur l'application MOBILITE.

Les demandes de mutation interne aux départements impliquant un changement de résidence administrative doivent être transmises à DGPA/SP/AMT4 pour établissement des arrêtés correspondants. La CAP est informée de ces demandes.

La promotion 2007 (concours interne et concours externe) sera affectée le 01/06/07 sur les postes restés vacants après le cycle 2007/9. Il est important que les services recensent les prévisions de départ afin que les postes susceptibles d'être vacants soient publiés.

Les services doivent publier comme « susceptibles d'être vacants » les postes d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière qui ont souhaité de mobilité.

**DELEGUES AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE
PNT RIN EXERCANT LES FONCTIONS DE DELEGUE**

Les mouvements prévus dans l'année :	2007/5	2007/9	2008/1		
Les postes :					
Liste principale					
date de début des remontées des postes	04/12/06	12/03/07	30/07/07		
date de début de vérification par les RBOP	14/12/06	22/03/07	10/08/07		
date de fin de vérification par les RBOP	18/12/06	26/03/07	13/08/07		
date limite des remontées des postes	18/12/06	26/03/07	13/08/07		
date de publication de la liste principale	20/12/06	28/03/07	14/08/07		
Additif – rectificatif					
date de début des remontées des postes	10/01/07	05/04/07	27/08/07		
date de début de vérification par les RBOP	25/01/07	16/04/07	06/09/07		
date de fin de vérification par les RBOP	30/01/07	19/04/07	10/09/07		
date limite des remontées des postes	30/01/07	19/04/07	10/09/07		
date de publication de l'additif	01/02/07	23/04/07	12/09/07		
La réception des candidatures par :					
le chef du service d'origine	12/02/07	03/05/07	01/10/07		
Le chef du service d'accueil	15/02/07	07/05/07	04/10/07		
la direction générale du personnel et de l'administration	19/02/07	11/05/07	08/10/07		
La C.A.P. ou le mouvement de mutation :					
la réunion est prévue le	08/03/07	31/05/07	30/10/07		
L'affectation :					
le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08		
Les contacts :					
bureau	AMT4	Responsable	Xavier COTTET	Téléphone	01 40 81 65 54
		Collaboratrice	Nathalie BONHEME	Téléphone	01 40 81 65 10
Observation :					
La nomination au grade de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière est prononcée après mutation sur un poste de délégué.					
La promotion 2007 (liste d'aptitude, concours interne et concours externe) sera affectée le 01/07/07 sur les postes restés vacants après le cycle 2007/9. Il est important que les services recensent les prévisions de départ afin que les postes susceptibles d'être vacants soient publiés.					

TEC 1
PERSONNELS TECHNIQUES D'ENCADREMENT

INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES
--

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale			
-------------------------	--	--	--

date de début des remontées des postes		12/03/07	11/06/07
date de début de vérification par les RBOP		26/03/07	25/06/07
date de fin de vérification par les RBOP		27/03/07	26/06/07
date limite des remontées des postes		23/03/07	22/06/07
date de publication de la liste principale		06/04/07	11/07/07

Additif – rectificatif			
-------------------------------	--	--	--

date de début des remontées des postes		18/04/07	25/07/07
date de début de vérification par les RBOP		23/04/07	30/07/07
date de fin de vérification par les RBOP		24/04/07	31/07/07
date limite des remontées des postes		20/04/07	27/07/07
date de publication de l'additif		24/04/07	01/08/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil		09/05/07	05/09/07
la direction générale du personnel et de l'administration		16/05/07	12/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le		09/02/07	06/06/07		03/10/07
--------------------------	--	----------	----------	--	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au		01/05/07	01/09/07		01/01/08
---	--	----------	----------	--	----------

Les contacts :

bureau	TEC1	Responsable	Sylvie DI BENEDETTO	Téléphone	01 40 81 69 11
		Collaboratrice	Catherine ARDIOT	Téléphone	01 40 81 61 35

Observation :

INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes		12/03/07	11/06/07
date de début de vérification par les RBOP		26/03/07	25/06/07
date de fin de vérification par les RBOP		27/03/07	26/06/07
date limite des remontées des postes		23/03/07	22/06/07
date de publication de la liste principale		06/04/07	11/07/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes		18/04/07	25/07/07
date de début de vérification par les RBOP		23/04/07	30/07/07
date de fin de vérification par les RBOP		24/04/07	31/07/07
date limite des remontées des postes		20/04/07	27/07/07
date de publication de l'additif		24/04/07	01/08/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil		09/05/07	05/09/07
la direction générale du personnel et de l'administration		16/05/07	12/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	05/02/07	07/06/07	02/10/07
---------------------------------	----------	----------	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	TEC1	Responsable	Josette DEROUX	Téléphone	01 40 81 61 98
		Collaborateur	Christophe EVRARD	Téléphone	01 40 81 69 72

Observation :

CHERCHEURS ET CHARGES DE RECHERCHE

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes		12/03/07	11/06/07
date de début de vérification par les RBOP		26/03/07	25/06/07
date de fin de vérification par les RBOP		27/03/07	26/06/07
date limite des remontées des postes		23/03/07	22/06/07
date de publication de la liste principale		06/04/07	11/07/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes		18/04/07	25/07/07
date de début de vérification par les RBOP		23/04/07	30/07/07
date de fin de vérification par les RBOP		24/04/07	31/07/07
date limite des remontées des postes		20/04/07	27/07/07
date de publication de l'additif		24/04/07	01/08/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil		09/05/07	05/09/07
la direction générale du personnel et de l'administration		16/05/07	12/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

Compte tenu du faible nombre de mutations pour les corps des chercheurs, aucune CAP n'est programmée a priori. Toutefois, en tant que de besoin, les souhaits de mobilité sur chacun des cycles fera l'objet d'une consultation au préalable par voie électronique des membres de la CAP.

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	TEC1	Responsable	Sylvie DI BENEDETTO	Téléphone	01 40 81 69 11
		Collaboratrice	Catherine ARDIOT	Téléphone	01 40 81 61 35

Observation :

TEC 2
PERSONNELS TECHNIQUES

TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'EQUIPEMENT

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	20/11/06	05/03/07	09/07/07
date de début de vérification par les RBOP	08/12/06	16/03/07	20/07/07
date de fin de vérification par les RBOP	11/12/06	19/03/07	23/07/07
date limite des remontées des postes	18/12/06	26/03/07	30/07/07
date de publication de la liste principale	28/12/06	29/03/07	09/08/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil	18/01/07	13/04/07	14/09/07
la direction générale du personnel et de l'administration	25/01/07	20/04/07	21/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	07/02/07	02 au 04/05/07	16 au 18/10/07
---------------------------------	----------	----------------	----------------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	TEC2	Responsable	Chantal PERRON	Téléphone	01 40 81 61 83
		Collaboratrice	Agnès CRACCO	Téléphone	01 40 81 61 97

Observation :

DESSINATEURS

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/7

2008/1

Les postes :

Liste principale			
-------------------------	--	--	--

date de début des remontées des postes	12/02/07	03/09/07	
date de début de vérification par les RBOP	23/02/07	14/09/07	
date de fin de vérification par les RBOP	28/02/07	21/09/07	
date limite des remontées des postes	05/03/07	28/09/07	
date de publication de la liste principale	20/03/07	05/10/07	

Additif – rectificatif			
-------------------------------	--	--	--

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil	02/04/07	15/10/07	
la direction générale du personnel et de l'administration	18/04/07	31/10/07	

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	28 et 29/06/07	6 et 7/12/07	
---------------------------------	----------------	--------------	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/07/07	01/01/08	
--	----------	----------	--

Les contacts :

bureau	TEC2	Responsable	Marie-Christine MOUSSERON	Téléphone	01 40 81 66 25
		Collaboratrice	Véra GAMBÀ	Téléphone	01 40 81 60 42

Observation :

Pour les dessinateurs souhaitant une mobilité et qui ne disposent pas de CAP locales, la demande de mutation (PM 104), visée par le chef de service, doit être transmise au bureau de gestion TEC2.

EXPERTS TECHNIQUES DES SERVICES TECHNIQUES

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/7

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	12/02/07	03/09/07	
date de début de vérification par les RBOP	23/02/07	14/09/07	
date de fin de vérification par les RBOP	28/02/07	21/09/07	
date limite des remontées des postes	05/03/07	28/09/07	
date de publication de la liste principale	20/03/07	05/10/07	

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil	02/04/07	15/10/07	
la direction générale du personnel et de l'administration	18/04/07	31/10/07	

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	31/05/07	15/11/07	
---------------------------------	----------	----------	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/07/07	01/01/08	
--	----------	----------	--

Les contacts :

bureau	TEC2	Responsable	Marie-Christine MOUSSERON	Téléphone	01 40 81 66 25
		Collaboratrice	Carole SANGORRIN	Téléphone	01 40 81 66 12

Observation :

ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/7

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	12/02/07	03/09/07	
date de début de vérification par les RBOP	23/02/07	14/09/07	
date de fin de vérification par les RBOP	28/02/07	21/09/07	
date limite des remontées des postes	05/03/07	28/09/07	
date de publication de la liste principale	20/03/07	05/10/07	

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil	02/04/07	15/10/07	
la direction générale du personnel et de l'administration	18/04/07	31/10/07	

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	21/06/07	13/12/07	
---------------------------------	----------	----------	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/07/07	01/01/08	
--	----------	----------	--

Les contacts :

bureau	TEC2	Responsable	Marie-Christine MOUSSERON	Téléphone	01 40 81 66 25
		Collaboratrices	Véra GAMBA Carole SANGORRIN	Téléphone	01 40 81 60 42 01 40 81 66 12

Observation :

TEC 3
PERSONNELS D'EXPLOITATION

CONTROLEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	04/12/06	12/03/07	25/06/07
date de début de vérification par les RBOP	27/12/06	28/03/07	16/07/07
date de fin de vérification par les RBOP	28/12/06	29/03/07	17/07/07
date limite des remontées des postes	29/12/06	30/03/07	17/07/07
date de publication de la liste principale	05/01/07	06/04/07	20/07/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	06/01/07	07/04/07	21/07/07
date de début de vérification par les RBOP	10/01/07	11/04/07	25/07/07
date de fin de vérification par les RBOP	11/01/07	12/04/07	26/07/07
date limite des remontées des postes	12/01/07	13/04/07	27/07/07
date de publication de l'additif	16/01/07	17/04/07	31/07/07

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	26/01/07	27/04/07	24/08/07
Le chef du service d'accueil	31/01/07	04/05/07	31/08/07
la direction générale du personnel et de l'administration	09/02/07	11/05/07	07/09/07

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	08/03/07	19/06/07	24 et 25/10/07
---------------------------------	----------	----------	----------------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	TEC3	Gestionnaire	Chantal BOTTIER	Téléphone	01 40 81 61 38
		Gestionnaire	Boubakar KAMARA	Téléphone	01 40 81 61 92

Observation :

**AGENTS D'EXPLOITATION, AGENTS D'EXPLOITATION SPECIALISES,
CHEFS D'EQUIPE D'EXPLOITATION
ET CHEFS D'EQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAUX**

Les mouvements prévus dans l'année :

2007

2007

2008

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	26/02/07	16/07/07	29/10/07
date de début de vérification par les RBOP	13/03/07	13/08/07	13/11/07
date de fin de vérification par les RBOP	14/03/07	14/08/07	14/11/07
date limite des remontées des postes	16/03/07	17/08/07	16/11/07
date de publication de la liste principale	02/04/07	03/09/07	03/12/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	02/05/07	24/09/07	
Le chef du service d'accueil	14/05/07	01/10/07	
la direction générale du personnel et de l'administration	25/05/07	05/10/07	

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le	21/06/07	06/11/07	
---------------------------------	----------	----------	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au			
--	--	--	--

Les contacts :

bureau	TEC3	Responsable	Olivier REVOL	Téléphone	01 40 81 61 91
		Collaborateur	Jérémy GATZOFF	Téléphone	01 40 81 61 90

Observation :

Principes : Les demandes de mutation pour les agents à gestion déconcentrée sont examinées, soit par la CAP locale du service sollicité (si ce service est doté d'une CAP locale « VNPM » conformément à l'arrêté du 15 août 1995, JO du 15 septembre), soit par la CAP nationale pour tous les autres services.

Dans la logique de la déconcentration, il ne peut donc être établi de calendrier national des CAP locales qui se réunissent à des dates multiples. Cependant, pour permettre la publicité obligatoire des postes vacants, la DGPA en publie la liste 3 fois par an.

OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

Les mouvements prévus dans l'année :

2007

2007

2008

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	26/02/07	16/07/07	29/10/07
date de début de vérification par les RBOP	13/03/07	13/08/07	13/11/07
date de fin de vérification par les RBOP	14/03/07	14/08/07	14/11/07
date limite des remontées des postes	16/03/07	17/08/07	16/11/07
date de publication de la liste principale	02/04/07	03/09/07	03/12/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes	16/04/07	17/09/07	02/01/08
date de début de vérification par les RBOP	24/04/07	25/09/07	08/01/08
date de fin de vérification par les RBOP	25/04/07	26/09/07	09/01/08
date limite des remontées des postes	27/04/07	28/09/07	11/01/08
date de publication de l'additif	07/05/07	08/10/07	21/01/08

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine			
Le chef du service d'accueil			
la direction générale du personnel et de l'administration			

La C.A.P. ou le mouvement de mutation :

la réunion est prévue le			
---------------------------------	--	--	--

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au			
--	--	--	--

Les contacts :

bureau	TEC3	Responsable	Olivier REVOL	Téléphone	01 40 81 61 91
		Collaborateur	Sylvain BUDILLON	Téléphone	01 40 81 61 74

Observation :

La gestion des OPA étant totalement déconcentrée, les demandes de mutation sont examinées par les commissions locales consultatives des OPA des services d'accueil sollicités. Par conséquent, il ne peut être établi de calendrier national des CCOPA locales qui se réunissent à des dates multiples. Cependant, pour permettre la publicité obligatoire des postes vacants, la DGPA en publie la liste 3 fois par an.

Rappel : Les circulaires DPS/GB2 du 20 mars 1997 et du 14 avril 1994 définissent la procédure de mutation des OPA ainsi que les règles de publication des postes vacants :

1°) **Pas de publication de poste sans préciser le niveau de classification** pour tous les postes de maîtrise et

techniciens. En revanche, tous les postes de niveau ouvrier étant indifféremment offerts aux ouvriers qualifiés, ouvriers expérimentés, compagnons et maîtres compagnons, il est inutile de préciser un niveau de classification requis au niveau ouvrier.

2°) **Pas de publication de poste sans préciser la filière** (atelier, exploitation ou magasin) pour tous les postes de niveau ouvrier et maîtrise.

3°) **Pas de publication de poste sans organisation préalable du concours interne, au besoin** pour certains postes de maîtrise ou techniciens.

Faute de respecter les règles précitées, le poste ne pourra être publié.

TEC 4
PERSONNELS CONTRACTUELS

PERSONNELS NON TITULAIRES – CATEGORIE A ET A+

Les mouvements prévus dans l'année :	2007/5	2007/9	2008/1		
Les postes :					
Liste principale					
date de début des remontées des postes	13/11/06	12/03/07	11/06/07		
date de début de vérification par les RBOP	22/11/06	21/03/07	20/06/07		
date de fin de vérification par les RBOP	23/11/06	22/03/07	21/06/07		
date limite des remontées des postes	24/11/06	23/03/07	22/06/07		
date de publication de la liste principale	04/12/06	06/04/07	13/07/07		
Additif – rectificatif					
date de début des remontées des postes	11/12/06	18/04/07	25/07/07		
date de début de vérification par les RBOP	11/12/06	19/04/07	26/07/07		
date de fin de vérification par les RBOP	12/12/06	20/04/07	27/07/07		
date limite des remontées des postes	12/12/06	20/04/07	27/07/07		
date de publication de l'additif	19/12/06	24/04/07	01/08/07		
La réception des candidatures par :					
le chef du service d'origine	03/01/07	02/05/07	29/08/07		
Le chef du service d'accueil	10/01/07	09/05/07	05/09/07		
la direction générale du personnel et de l'administration	17/01/07	16/05/07	12/09/07		
La C.C.P. RIN ou le mouvement de mutation :					
la réunion est prévue le	07/02/07	06/06/07	03/10/07		
L'affectation :					
le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08		
Les contacts :					
bureau	TEC4	Responsable	Oriane GAUFFRE	Téléphone	01 40 81 61 29
		Collaboratrice	Michèle JARDIN	Téléphone	01 40 81 62 48
Observation :					
Ces agents peuvent postuler sur les postes proposés aux titulaires de même niveau dans les filières administrative et technique.					

PERSONNELS NON TITULAIRES – CATEGORIE B

Les mouvements prévus dans l'année :

2007/5

2007/9

2008/1

Les postes :

Liste principale

date de début des remontées des postes	13/12/06	26/03/07	23/07/07
date de début de vérification par les RBOP	10/01/07	11/04/07	24/08/07
date de fin de vérification par les RBOP	12/01/07	13/04/07	28/08/07
date limite des remontées des postes	12/01/07	13/04/07	28/08/07
date de publication de la liste principale	22/01/07	23/04/07	04/09/07

Additif – rectificatif

date de début des remontées des postes			
date de début de vérification par les RBOP			
date de fin de vérification par les RBOP			
date limite des remontées des postes			
date de publication de l'additif			

La réception des candidatures par :

le chef du service d'origine	05/02/07	07/05/07	20/09/07
Le chef du service d'accueil	12/02/07	14/05/07	28/09/07
la direction générale du personnel et de l'administration	19/02/07	21/05/07	08/10/07

Publication des résultats	12/03/07	22/06/07	09/11/07
----------------------------------	----------	----------	----------

L'affectation :

le changement d'affectation est fixé au	01/05/07	01/09/07	01/01/08
--	----------	----------	----------

Les contacts :

bureau	TEC4	Responsable	Oriane GAUFFRE	Téléphone	01 40 81 61 29
		Collaboratrice	Michèle JARDIN	Téléphone	01 40 81 62 48

Observation :

ANNEXE 1 de la circulaire mutations 2007
Liste des corps gérés par les bureaux des sous-directions
DGPA / SP / AMT et TEC

AMT – Sous-direction des Personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres

AMT1 : Bureau des personnels administratifs d'encadrement

- Inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;
- Administrateurs civils ;
- Attachés de l'Equipement ;
- Architectes et urbanistes de l'Etat ;
- Chargés d'études documentaires ;

Pour information :

- Emplois de direction d'administration centrale ;
- Inspecteurs généraux du travail des transports, contrôleurs généraux de l'inspection du travail des transports, secrétaires généraux de l'inspection du travail des transports, directeurs régionaux du travail des transports ;
- Personnels « cadre d'emploi » de l'environnement et emplois fonctionnels des directeurs régionaux de l'environnement.

AMT2 : Bureau des Personnels administratifs

- Conseillères et conseillers techniques de service social ;
- Assistantes et assistants de service social ;
- Secrétaires administratifs de l'Equipement ;
- Adjointes administratives des administrations de l'Etat ;
- Infirmières et infirmiers ;
- Personnels de l'ancien Office interdépartemental d'habitations à loyer modéré de la région parisienne ;
- Agents mis à disposition par les établissements publics Voies navigables de France et Société nationale des chemins de fer français.

AMT – Sous-direction des Personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres**AMT3 : Bureau des Personnels maritimes**

- Inspecteurs des affaires maritimes ;
- Professeurs techniques de l'enseignement maritime ;
- Officiers de port ;
- Officiers de port adjoints ;
- Contrôleurs des affaires maritimes ;
- Syndics des gens de mer, adjoints administratifs des services déconcentrés des affaires maritimes.

Pour information :

- Administrateurs des affaires maritimes ;
- Officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes ;
- Professeurs de l'enseignement maritime.

AMT4 : Bureau des Personnels des transports terrestres

- Délégués du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- Personnels contractuels chargés de l'inspection du permis de conduire ;
- Contrôleurs des transports terrestres.

TEC – Sous-direction des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels**TEC1 : Bureau des personnels techniques d'encadrement**

- Ingénieurs des ponts et chaussées ;
- Ingénieurs des travaux publics de l'Etat ;
- Directeurs de recherche et chargés de recherche ;
- Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat ;
- Ingénieurs de l'Armement.

TEC2 : Bureau des Personnels techniques

- Techniciens supérieurs de l'Equipement ;
- Dessinateurs ;
- Experts techniques des services techniques ;
- Adjointes techniques des administrations de l' Etat (qui regroupe l'ensemble des anciens corps suivants: conducteurs d'automobile et chefs de garage d'administration centrale et des services déconcentrés, agents des services techniques d'administration centrale et des services déconcentrés, ouvriers professionnels.

TEC3 : Bureau des Personnels d'exploitation

- Contrôleurs des travaux publics de l'Etat ;
- Chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat ;
- Agents d'exploitation ;
- Ouvriers des parcs et ateliers.

TEC – Sous-direction des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels**TEC4 : Bureau des Personnels contractuels**

- Agents contractuels régis par le règlement ;
- Agents contractuels chargés d'études de haut niveau 1968 ;
- Agents contractuels d'études d'urbanisme ;
- Agents contractuels sur contrats 1946 ;
- Agents contractuels gérés par l'administration centrale relevant du règlement de la direction régionale de l'équipement d'Ile de France ;
- Personnels non titulaires relevant du règlement intérieur du service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA) affectés hors SETRA ;
- Agents contractuels relevant du règlement du 14 mai 1973 régissant les personnels non titulaires du laboratoire central des ponts et chaussées et des centres d'études techniques de l'Equipement ;
- Agents contractuels des comités techniques des transports et agents contractuels relevant du Conseil national des transports ;
- Agents contractuels administratifs, techniques, et d'exploitation relevant des règlement intérieurs locaux en gestion déconcentrée ;
- Agents contractuels « environnement » ;
- Agents contractuels non enseignants des écoles d'architecture ;
- Agents contractuels relevant du Centre national de la recherche scientifique ;
- Agents contractuels à durée déterminée et personnels titulaires détachés sur contrat ;
- Agents bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée sui generis ;
- Agents sur contrat « cabinet » ;
- Agents contractuels techniciens des services culturels et des bâtiments de France ;
- Personnels non titulaires relevant de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Personnels non titulaires de l'enseignement maritimes et aquacole ;
- Médecins ;

ANNEXE 2 de la circulaire mutations 2007

Composition des Budgets Opérationnels de Programmes

1) Programme « soutien et pilotage des politiques de l'équipement » (SPPE)

a) BOP central « Personnels et fonctionnement de l'administration centrale »

Responsable du BOP : Michel-Régis TALON (Adjoint de la directrice, DGPA/DAJIL/DIR)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme SPPE

Services du ministère concernés : DGPA, ACCC, CF, DCIA, Cabinets et les MAD sortants relevant du programme SPPE

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : AC Ecologie, Culture, Education Nationale, Affaires Sociales et Agriculture

b) BOP central Stratégie et fonctions d'état-major

Responsable du BOP : Patrick LABIA (SG/SPA)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme SPPE et personnels de l'INSEE (quelque soit le service hors Tourisme)

Services du ministère concernés : UO du SG : SPA, DAEI, DRAST, SIC et tous les MAD internationaux rémunérés par CV2

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

c) BOP central « Personnels et fonctionnement des TOM, STC, CTSP »

Responsable du BOP : Laurent TAPADINHAS (Sous-directeur, DGPA/EB/GBF)

Périmètre : Agents relevant du programme SPPE et rémunérés par les ordonnateurs SETRA, CERTU, CETU, CEDIP, CNPS, STRMTG, armement phares et balises (APB), DRAM Bordeaux/GE CF DAM, DE Mayotte, DE Saint-Pierre et Miquelon, SAM (services affaires maritimes des TOM), Polynésie Français ainsi que la Marine de Toulon et le Commissariat à l'armée de terre de Rennes.

Services du ministère concernés : idem ordonnateurs ci-dessus

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

d) BOP central écoles

Responsable du BOP : Geneviève GUINARD (SG/CDE)

Périmètre : Agents relevant du programme SPPE et rémunérés par les ordonnateurs ENTE et provisoirement ENTPE.

Services du ministère concernés : idem ordonnateurs ci-dessus

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

e) BOP central CGPC

Responsable du BOP : Pierre CHANTEREAU (CGPC/S7)

Périmètre : Agents du CGPC et agents A et A + des MIGT

Services du ministère concernés : CGPC et MIGT

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

f) BOP régional « Personnels et fonctionnement des SD » (26 BOP)

Responsable du BOP : Le directeur régional de l'Équipement ou pour les DOM le directeur départemental de l'Équipement

Périmètre : Agents rémunérés par les ordonnateurs de la région du BOP : DRE, DDE, DIR, CETE, DRAM4, Préfectures, SSBA, SN, SM, SMN.

Services du ministère concernés : DRE, DRE, DIR, CETE, CIFP, MIGT, ITT, SSBA, SN, SM, SMN, DRAM, LPM ayant un ordonnateur relevant de la région concernée ainsi que les MAD sortants rémunérés par un des ordonnateurs concerné.

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : DIREN, SDAP, Ecoles d'Architecture, DRASS, Rectorats.

2) Programme Réseau Routier National

a) BOP Central RRN

Responsable du BOP : Alain HATTON (DGR/SG)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme RRN

Services du ministère concernés : DGR, DR-CA et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

3) Programme Sécurité Routière

a) BOP Central SR

Responsable du BOP : Cécile PETIT (Déléguée, directrice, DSCR/D)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme SR

Services du ministère concernés : DSCR et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

4) Tourisme

a) BOP Central Tourisme

Responsable du BOP : Ronald DAVIES (DT/SDAGEI)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 ou par la direction du Tourisme relevant du programme Tourisme et personnels INSEE du Tourisme

Services du ministère concernés : DT, DRT et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

5) *Transports Terrestres Maritimes*

a) BOP Central TTM

Responsable du BOP : Hervé GAY (Secrétaire général, DGMT/SG)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme TTM

Services du ministère concernés : DTFC, DTT... et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

6) *Sécurité Affaires Maritimes*

a) BOP Central SAM

Responsable du BOP : Jean-François JOUFFRAY (Directeur adjoint, DGMT/DAM)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme SAM

Services du ministère concernés : DGMT/DAM et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : aucun

7) *Aménagement Urbanisme et Ingénierie Publique*

a) BOP Central AUIP

Responsable du BOP : Sylvain BOUCHER (Adjoints aux directeurs, DGUHC/DG)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal CV2 relevant du programme AUIP

Services du ministère concernés : DGUHC... et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Transferts DAOL (DGUHC, MIILOS)

8) *Transports Aériens*

a) BOP Central Transports Aériens

Responsable du BOP : Francis MASSE (DGAC/SG/DIR)

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur principal BTS relevant du programme TA

Services du ministère concernés : STAC et les MAD sortants relevant du programme

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun

b) BOP ACNUSA

Responsable du BOP : Patricia LEMOYNE DE FORGES

Périmètre : Agents rémunérés par l'ordonnateur ACNUSA

Services du ministère concernés : ACNUSA

Services d'un autre ministère transférant en gestion ETP et Masses salariales : Aucun